



RÉSOLUTION

Les délégué-e-s de syndicom réunis le 28 novembre 2015 prennent acte du fait que :

- ☛ La Poste, dont le seul actionnaire est la Confédération, est bénéficiaire et que son secteur de la logistique n'est pas en perte.
- ☛ La Poste, par sa décision de supprimer sa flotte de véhicules, met en place des mesures d'économie qui ne concernent que les coûts du travail (salaires et prestations de la CCT).
- ☛ La valeur absolue d'un bénéfice étant significativement inférieure à la valeur réelle de cette dernière, nous, délégué-e-s de syndicom, nous opposons aux externalisations dans le secteur postal.
- ☛ La Poste Suisse étudie attentivement les propositions syndicales visant au maintien de la flotte de camions et elle garde à l'interne une capacité de service d'au moins 33% selon son mandat législatif.
- ☛ La Poste s'emploie activement au maintien et à la création de bonnes places de travail également dans ses branches non monopolistes et poursuit son rôle d'entreprise formatrice.
- ☛ La Poste répond solidairement en cas de manquement de ses sous-traitants.